En vertu de l'article 39 de la *Loi sur les permis d'alcool*, le demandeur d'un permis ou d'une autorisation visé aux articles 73 et 74 de cette loi doit détenir un certificat, délivré par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité où est situé son établissement, attestant que ce dernier est conforme à la réglementation d'urbanisme.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

1	Renseignements sur le demandeur
	Nom du demandeur (personne physique, compagnie, société) :
	Nom et prénom du responsable :
	Tálánhana (igur) :
	Poste Courrier:
2	Renseignements sur l'établissement où le permis d'alcool sera exploité
	Nom de l'établissement :
	Numéro, rue :
	Ville :
	Numéro de l'établissement (si connu) :
3	Usage demandé
	Catégorie du permis d'alcool qui sera exploité :
	□ Bar □ Épicerie
	☐ Restaurant ☐ Vendeur de cidre
	☐ Accessoire. Indiquez l'activité principale exercée dans l'établissement : ☐ Centre de vinification et de brassage
	avec option « fabrication domestique »
	Options : ☐ Pour servir (Apportez votre vin) ☐ Traiteur ☐ Traiteur exclusif ☐ Sans mineur
	Est-ce que ce permis sera exploité à l'intérieur ou à l'extérieur (ex. : terrasse) de votre établissement?
	Précisez :
	Activités prévues :
	☐ Spectacles avec nudité ☐ Danse
	☐ Spectacles sans nudité ☐ Projection de films pour 18 ans et plus
	Est-ce que ces activités se dérouleront à l'intérieur ou à l'extérieur (ex. : terrasse) de votre établissement?
	Précisez :
	Il est à noter que les titulaires d'un permis accessoire n'ont pas à obtenir d'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la présentation de spectacles, la pratique de la danse ou la projection de films destinés à des personnes majeures.
4	Section réservée à la municipalité
	L'usage demandé est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme? Oui Non
	Commentaires :
	Greffier ou secrétaire-trésorier :
	Téléphone : Courriel : Poste
	Signature : Date :
	Signature : Date : Date :